



**FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS**



LE SEUL VOTE EFFICACE : POUR MIEUX SE DÉFENDRE ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS

Les salarié·es des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salarié·es) seront appelé·es à voter en novembre 2024 pour déterminer la représentativité syndicale.

UN ENJEU POUR TOUTES ET TOUS !

Avec vous, notre ambition est de faire connaître, diffuser, discuter de l'importance de cette élection, qui se déroulera par vote électronique ou par correspondance. Nous connaissons tou·tes dans nos familles ou parmi nos ami·es, au moins un·e salarié·e travaillant dans une très petite entreprise.

ILS NE DOIVENT PAS RESTER ISOLÉS

Sont concerné·es les salarié·es de l'alimentaire, du bâtiment, des services, des associations sportives, culturelles, économiques, communales, les assistant·es maternel·les, les gardes d'enfants à domicile, les employé·es de maison, (les emplois rémunérés par CESU sont aussi concernés), les agent·es commerciaux·les, les formateur·ices d'adultes, les agent·es en comptabilité, les secrétaires en pratique dentaire, en laboratoire d'analyse, activités des auxiliaires médicaux·les, activités vétérinaires, etc.

Mais ce ne sont pas uniquement l'artisanat et le petit commerce qui sont concernés par cette élection, il y a aussi dans la métallurgie : les services de l'automobile (garages, stations-service, loueur·ses...), les apprenti·es, la sous-traitance, etc.

Pour le monde du travail, et plus particulièrement pour la CGT, ce rendez-vous démocratique est un enjeu incontournable !

Pour les salarié·es des TPE, VOTER, c'est déjà un premier pas, une première marche qui doit conduire à gagner des droits nouveaux.

FAITES CONNAÎTRE ET FAITES VOTER CGT

Ce vote CGT permettra aux salarié·es des TPE de faire valoir leurs droits et leurs revendications sur les salaires, la qualification, l'emploi, la retraite, les garanties collectives, les conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité, etc.

Le vote CGT est nécessaire. La CGT n'a pas signé la nouvelle convention collective de la métallurgie, signée par la CFDT, FO et la CFE-CGC. Cette nouvelle convention collective va amener des régressions importantes, en particulier pour les mensuel·les et pour tou·tes les jeunes embauché·es. Le résultat de ces élections professionnelles dans les TPE déterminera la représentativité des organisations syndicales.

CES ÉLECTIONS CONCERNENT ÉGALEMENT LES APPRENTI·ES !

Un·e apprenti·e est titulaire d'un contrat de travail, comme tout·e autre salarié·e de l'entreprise, et dispose du même droit à participer à ces élections.

Gagnons le vote CGT auprès de toutes nos relations et nos proches ! Comme des millions de salarié·es en France, choisissons le vote CGT pour exprimer notre mécontentement et nous faire entendre !

JE, TU, ELLE, IL, VOUS, NOUS SOMMES LA CGT DE TOU·TES LES SALARIÉ·ES !

Pour s'informer sur les droits ou sur la convention collective, trouver un·e interlocuteur·ice, connectez-vous sur ftm-cgt.fr Rejoignez-nous !

Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es

